

RESUME DE LA CODIFICATION DES CONGÉS ET ABSENCES

CONGÉS ET ABSENCES DE COURTE DURÉE

CALENDRIER EN JOURS – ½ JOURS AVEC OU SANS CONSTANTE JOURNALIÈRE	CALENDRIER EN HEURES - MINUTES
<p>CTRT = 5 Supan / Csupan 1 2 3 4 5 6 7 8 9 / 8α ou Bα</p> <p>pos 1 – 5 = 0 pos 6 – 7 = jours ouvrables à ne pas payer pos 8 – 9 = ½ jours ouvrables à ne pas payer</p>	<p>CTRT = 5 Supan / Csupan 1 2 3 4 5 6 7 8 9 / 8α ou Bα</p> <p>pos 1 = toujours 1 pos 2 = toujours 0 pos 3 – 4 = jours ONSS pos 5 – 7 = heures à ne pas payer pos 8 – 9 = minutes à ne pas payer</p>

CONGÉS ET ABSENCES DE COURTE DURÉE → CSUPAN

CODE EHRM	DENOMINATION	CODIFICATION SLR4	
		jusqu'au 31/12/2010	à partir du 01/01/2011
FG_G01	Grève – Interruption de travail organisée	8G	
FG_MI1	Congé pour motifs impérieux d'ordre familial (STAT)	8J	
FG_MI2	Congé pour motifs impérieux (CONT)	8N	8J
FG_M07	Maternité - Protection au travail - Eloignement du lieu de travail (CONT)		8K
FG_P02	Congé politique facultatif	8L	
FG_ONG	Absence injustifiée (STAT)	8M	
FG_SCV	Suspension volontaire de contrat (CONT)	8J	8N
	Congé de repos pris en trop	8O	
FG_PMN	Congé pour prestations militaires et non-activité (STAT) Suspension de contrat pour prestations militaires (CONT)	8R	
FG_M01	1 ^{er} mois congé de maternité de 15 semaines (CONT)	8S calendrier en h/min	
FG_M02	1 ^{er} mois congé de maternité de 17 semaines – naissance multiple (CONT)		
FG_M08	1 ^{er} mois congé de paternité en conversion du congé de maternité suite au décès de la mère (CONT)		
FG_M01	2 ^{ème} mois congé de maternité de 15 semaines (CONT)	8T calendrier en h/min	
FG_M02	2 ^{ème} mois congé de maternité de 17 semaines – naissance multiple (CONT)		
FG_M03	Prolongation du congé de maternité suite à l'hospitalisation de l'enfant (CONT)		
FG_M04	Prolongation du congé postnatal suite à un accouchement tardif (CONT)		
FG_M05	Prolongation du congé postnatal suite à des problèmes prénataux (CONT)		
FG_M08	2 ^{ème} mois congé de paternité en tant que conversion du congé de maternité suite au décès de la mère (CONT)		
	Congé de maladie 1 ^{er} mois du contrat de travail (CONT)	8V	
FG_P03	Congé politique d'office (code multiple)	8Z	
FG_SUX	Suspension disciplinaire avec retenue de traitement (STAT)		8W
FG_C14	Congé de paternité (CONT) → 10 jours (3j payés + 7 jours mut)	BA	
FG_M09	Congé de paternité en tant que conversion du congé de maternité suite à l'hospitalisation de la mère (CONT)	BB	
FG_M12	Conversion du congé postnatal en jours de congé postnatal (CONT)	BC	
FG_M09	Congé de paternité en tant que conversion du congé de maternité suite à l'hospitalisation de la mère (STAT)		
FG_M12	Conversion du congé postnatal en jours de congé postnatal (STAT)	BE	
FG_M16	Congé d'accueil pour adoptant (famille d'accueil) (CONTR)		
FG_ZNA	Congé de maladie converti en non-activité (STAT)		BF
FG_ZVG	Congé de maladie sans salaire garanti ou sans indemnité de mutuelle (CONT)		
FG_PMS	Congé pour prestations militaires avec activité de service (STAG)		BG
FG_M14	Congé d'adoption conformément à la loi sur les contrats de travail ==>10 jours (3j payés + 7 jours mut) (CONT)		BH
FG_NAL	Absence pour cause de refus de l'interruption de carrière (STAT)		BS

CONGÉS ET ABSENCES DE LONGUE DURÉE

MOIS COMPLET	CODIFICATION RELATIVE A UN MOIS INCOMPLET → UTILISATION DES SOUS – PERIODES
CTRT = α → nature de l'incident de carrière	CTRT = α → nature de l'incident de carrière pour la sous-période concernée

CONGÉS ET ABSENCES DE LONGUE DURÉE → CTRT

CODE EHRM	DENOMINATION	CODIFICATION SLR4	
		jusqu'au 31/12/2010	à partir du 01/01/2011
FG_IAM	Interruption de carrière 100% pour assistance médicale		A
FG_ICP	Interruption de carrière 100% pour congé parental		B
FG_M08	Congé de maternité (STAT) Congé de paternité en tant que conversion du congé de maternité suite au décès de la mère (STAT)		D
FG_M13	Congé d'adoption secteur public		E
FG_M15	Congé d'accueil pour adoption ou tutelle - secteur public		
FG_PPK	Congé pour collaborateur parlementaire auprès d'un groupe politique à la Chambre des Représentants – Pas de droit à une rémunération		G
FG_OJ1	Interruption de carrière 100% régime ordinaire → Justice – Ordre Juridique (Greffes et Parquets)		H
FG_VOL	Interruption de carrière 100% régime ordinaire		
FG_ALA	Absence de longue durée pour raisons personnelles (STAT)		I
FG_M01	1 ^{er} mois congé de maternité de 15 semaines (CONT)		J calendrier en jours -1/2 jours
FG_M02	1 ^{er} mois congé de maternité de 17 semaines– naissance multiple (CONT)		
FG_M08	1 ^{er} mois congé de paternité en tant que conversion du congé de maternité suite au décès de la mère (CONT)		
FG_M01	2 ^{ème} mois congé de maternité de 15 semaines (CONT)		K calendrier en jours -1/2 jours
FG_M02	2 ^{ème} mois congé de maternité de 17 semaines – naissance multiple (CONT)		
FG_M03	Prolongation du congé de maternité suite à l'hospitalisation de l'enfant (CONT)		
FG_M04	Prolongation du congé postnatal suite à un accouchement tardif (CONT)		
FG_M05	Prolongation du congé postnatal suite à des problèmes prénataux (CONT)		
FG_M08	2 ^{ème} mois congé de paternité en tant que conversion du congé de maternité suite au décès de la mère (CONT)		
FG_M11	Congé Parental		L
FG_ONG	Absence injustifiée (STAT)		M
FG_SCV	Suspension volontaire de contrat (CONT)	M	N
	Congé pour l'exercice d'une fonction de management (STAT)		O
FG_C16	Congé pour stage (STAT)	M	P
FG_C15	Congé exceptionnel pour candidature aux élections (STAT)		Q
FG_CMB	Congé pour une mission non reconnue et non rémunérée (STAT)		R
FG_NAL	Absence non rémunérée pour cause de refus de l'interruption de carrière (STAT)		S
FG_P03	Congé politique d'office		T
FG_ISP	Interruption de carrière 100% pour soins palliatifs		U
FG_CMG	Congé pour une mission reconnue et non rémunérée (STAT)		V
FG_MPT	Congé pour une mission d'intérêt général PHARE/TACIS/MEDA		
FG_SUX	Suspension disciplinaire avec retenue de traitement (STAT)		W
	Pécule jeune travailleur		X

TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

CODIFICATION RELATIVE A UN MOIS COMPLET

CTRT = 5 **CTP = - -** (VOIR TABLEAU CTP) **PCPRES = 0 - - - - -** (% PRESTATIONS) **PCLOON = 0 - - - - -** (% PAIEMENT)

CALENDRIER EN JOURS – ½ JOURS

► sur 1 sem.: **KALA = KALB** 0 0 Lu Ma Me Je Ve Sa Di

► sur 2 sem.: **KALA ≠ KALB** 0 0 Lu Ma Me Je Ve Sa Di

Prestations	Valeur à utiliser
1 jour ouvrable	2
½ jour ouvrable	1
ne preste pas	0

► sur 3 sem. ou +: imposition du nombre de jours – ½ jours à payer

→ **Csupan** 1 2 3 4 5 6 7 8 9 / **BI**

pos 1 – 5 = 0

pos 6 – 7 = nbre de jours ouvrables à payer

pos 8 – 9 = nbre de ½ jours ouvrables à payer

CALENDRIER EN HEURES / MINUTES

► sur 1 sem.: **KALA + KALB** = calendrier hebdomadaire

* KALA = H M M (Lu) H M M (Ma) H M M (Me)

* KALB = H M M (Je) H M M (Ve) 0 0 0 (Tjs)

Prestations	Valeur à utiliser pour le calcul
1 jour ouvrable	20% = 7h36 = 456 min.
½ jour ouvrable	10% = 3h48 = 228 min.
¼ jour ouvrable	05% = 1h54 = 114 min.
ne preste pas	0

► sur 2 sem. ou +: imposition - des jours ONSS à déclarer
- des heures et minutes à payer

→ **Csupan** 1 2 3 4 5 6 7 8 9 / **BJ**

pos 1 – 2 = toujours 1 0

pos 3 – 4 = jours ONSS

pos 5 – 7 = nbre d'heures à payer

pos 8 – 9 = min. restantes à payer

CODIFICATION RELATIVE A UN MOIS INCOMPLET → utilisation des sous – périodes

CALENDRIER EN JOURS – ½ JOURS AVEC OU SANS CONSTANTE JOURNALIÈRE

Idem que pour le mois complet en ce qui concerne la sous-période codifiée au moyen du code temps partiel.

Csupan 1 2 3 4 5 J J ½ ½ / **BD**

pos 1 – 5 = 00000

pos 6 – 7 = JJ jours ouvrables à payer - mois complet

pos 8 – 9 = ½ ½ ½ jours ouvrables à payer - mois complet

CALENDRIER EN HEURES / MINUTES

Idem que pour le mois complet en ce qui concerne la sous-période codifiée au moyen du code temps partiel.

Csupan 1 2 3 4 H H H M M / **BU**

pos 1 – 4 = 0000

pos 5 – 7 = HHH heures à payer - mois complet

pos 8 – 9 = MM minutes à payer - mois complet

Prestations réduites pour convenance personnelle (uniquement agents statutaires)			
CODE EHRM	DENOMINATION	CODIFICATION CTP	
		Jusqu'au 31/12/2010	A partir du 01/01/2011
FG_RPG	Prestations réduites pour convenance personnelle en jours -1/2 jours avec ou sans constante journalière	01	
	Prestations réduites pour convenance personnelle en heures et minutes	06	
FG_RPS	Prestations réduites pour convenance personnelle régime spécial en jours -1/2 jours avec ou sans constante journalière (50 => 60 / 66.667 => 73.333 / 75 => 80 / 80 => 84)	02	
	Prestations réduites pour convenance personnelle régime spécial en heures et minutes (50 => 60 / 66.667 => 73.333 / 75 => 80 / 80 => 84)	09	

Prestations réduites – Congé politique			
CODE EHRM	DENOMINATION	CODIFICATION CTP	
		Jusqu'au 31/12/2010	A partir du 01/01/2011
FG_P02	Congé politique facultatif → 50% - 75% - 80%	Csupan	CTP
FG_P03	Congé politique d'office → 50% - 75% - 80%	8Y	08

Prestations réduites – régime particulier			
CODE EHRM	DENOMINATION	CODIFICATION CTP	
		Jusqu'au 31/12/2010	A partir du 01/01/2011
	Prestations réduites irrégulières avec imposition du pourcentage	0P	

Semaine volontaire des 4 jours (S4)			
CODE EHRM	DENOMINATION	CODIFICATION CTP	
		Jusqu'au 31/12/2010	A partir du 01/01/2011
FG_VVD	Semaine volontaire des 4 jours – régime général	04	
	Semaine volontaire des 4 jours – agent ayant 2 contrats	14	
	Semaine volontaire des 4 jours en jours – ½ jours (Personnel Sécurité Civile)	24	
	Semaine volontaire des 4 jours en heures et minutes (Personnel Sécurité Civile)	34	

Semaine de 4 jours (à partir de 2013/1)			
CODE EHRM	DENOMINATION	CODIFICATION CTP	
		Séc. Civ.	
FG_VDM	Semaine de 4 jours avec prime	44 + Csupan S4	84 + Csupan S4
FG_VDZ	Semaine de 4 jours sans prime	64	94
FG_VD5	Semaine de 4 jours à partir de 50/55 ans (STAT)	54 + Csupan S4	74 + Csupan S4

Prestations réduites pour raisons médicales			
CODE EHRM	DENOMINATION	CODIFICATION SLR4	
		Jusqu'au 31/12/2013	A partir du 01/01/2014
FG_DAO (CONT)	Reprise du travail à temps partiel pour raisons médicales avec calendrier en jours – ½ jours	0K	zone DDKAS / DISPO
	Reprise du travail à temps partiel pour raisons médicales avec constante journalière	1K	zone DDKAS / DISPO
	Reprise du travail à temps partiel pour raisons médicales avec calendrier en heures et minutes	2K	zone DDKAS / DISPO
		CODIFICATION CTP	
FG_VPC (STAT)	Prestations réduites pour raisons médicales – maladie chronique avec calendrier en jours – ½ jours	0K	
	Prestations réduites pour raisons médicales – maladie chronique avec constante journalière	1K	
	Prestations réduites pour raisons médicales – maladie chronique en heures et minutes	2k	

Départ anticipé à mi - temps			
CODE EHRM	DENOMINATION	CODIFICATION CTP	
		Jusqu'au 31/12/2010	A partir du 01/01/2011
FG_HVU	Départ anticipé à mi-temps avec calendrier en jours – ½ jours ou avec constante journalière	07	
	Départ anticipé à mi-temps avec calendrier en jours – ½ jours ou avec constante journalière sans prime	0R	
	Départ anticipé à mi-temps avec calendrier en heures - minutes	0G	
	Départ anticipé à mi-temps avec calendrier en heures – minutes sans prime	0Q	

Travail à mi - temps à partir de 55 ou 50 ans (2013/1)		
CODE EHRM	DENOMINATION	CTP
FG_HT5	Travail à mi-temps avec prime	0S
	Travail à mi-temps sans prime	0T

Interruptions de carrières (IC)

CALENDRIER EN JOURS – ½ JOURS OU AVEC CONSTANTE JOURNALIERE			CALENDRIER EN HEURES - MINUTES		
CODE EHRM	DENOMINATION	CTP	CODE EHRM	DENOMINATION	CTP
FG_DLT	IC ordinaire 50%	03	FG_DLT	IC ordinaire 50%	0C
FG_OJ1	IC ordinaire 66,667% (CONT)	0A	FG_OJ1	IC ordinaire 66.667% (CONT)	0B
FG_IMC	IC ordinaire 75% (CONT)	0D	FG_IMC	IC ordinaire 75% (CONT)	0F
(+50ans)	IC ordinaire 80% (CONT)	0I	(+50ans)	IC ordinaire 80% (CONT)	0J
FG_IAM	IC pour assistance médicale 50%	13	FG_IAM	IC pour assistance médicale 50%	1C
	IC pour assistance médicale 80%	63		IC pour assistance médicale 80%	6C
	IC pour soins palliatifs 50% (STAT)	23		IC pour soins palliatifs 50% (STAT)	2C
FG_ISP	IC pour soins palliatifs 50% (CONT)	33	FG_ISP	IC pour soins palliatifs 50% (CONT)	3C
	IC pour soins palliatifs 80% (STAT)	43		IC pour soins palliatifs 80% (STAT)	4C
	IC pour soins palliatifs 80% (CONT)	53		IC pour soins palliatifs 80% (CONT)	5C
FG_ICP	IC pour congé parental 50%	73	FG_ICP	IC pour congé parental 50%	7C
	IC pour congé parental 80%	83		IC pour congé parental 80%	8C
	IC pour congé parental 80% (agent ayant 2 contrats)	93			

CONGE DE MALADIE CONTRACTUELS A PARTIR DU 1.1.2014

1 ^{er} MOIS DE SERVICE ► OUVRIERS ► EMPLOYES AYANT UN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE < 3 MOIS		
CODE EHRM	PERIODE	CODIFICATION
FG_VWZ	1 ^{er} mois de service	<ul style="list-style-type: none"> • Csupan 00000XXYY/8V → XX = jours ouvrables à ne pas payer YY = demi-jours ouvrables à ne pas payer • Csupan 10XXHHHMM/8V → XX = jours ONSS de maladie → HHHMM = heures et minutes non payées

APRES LE 1 ^{er} MOIS DE SERVICE ► OUVRIERS ► EMPLOYES AYANT UN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE < 3 MOIS		
CODE EHRM	PERIODE	CODIFICATION • ZONE DDKAS (jours ouvrables entiers) • ZONE DISPO (½ jours ouvrables)
FG_VWZ	du 1 ^{er} au 7 ^{eme} jour 7 jours SG 100%	NIHIL
	du 8 ^{eme} au 14 ^{eme} jour 7 jours deuxième semaine <ul style="list-style-type: none"> • 85,88% (ouvriers) • 86,93% (employés) 	0 XX 0000
	du 15 ^{eme} au 30 ^{eme} jour 16 jours 3 ^{eme} et 4 ^{eme} semaines <ul style="list-style-type: none"> • 25,88% (ouvriers) • 26,93% (employés) 	000 XX 00
FG_MUT	A partir du 31 ^{eme} jour: mutuelle	00000 XX
	Mois complet mutuelle	0000000 + SWMUT = 1

EMPLOYES AYANT UN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE ou UN CONTRAT ≥ 3 MOIS		
CODE EHRM	PERIODE	CODIFICATION • ZONE DDKAS (jours ouvrables entiers) • ZONE DISPO (½ jours ouvrables)
FG_VWZ	du 1 ^{er} au 30 ^{eme} jour SG 100%	NIHIL
FG_MUT	A partir du 31 ^{eme} jour: mutuelle	00000 XX
	Mois entier mutuelle	0000000 + SWMUT = 1

CONGE DE MALADIE EN HEURES - MINUTES			
CODE EHRM	PERIODE	CODIFICATION	
FG_VWZ	2 ^{eme} semaine à 85,88% (A) – 86,93% (B)	1 2 3 4 5 6 7 8 9 / 8B	Csupan 1 2 3 4 5 6 7 8 9 / 8B → D pos 1 – 2 = toujours 10 pos 3 – 4 = jours ONSS pos 5 – 7 = nbre d'heures de maladie de la période concernée pos 8 – 9 = min. restantes de maladie de la période concernée
	3 ^{eme} - 4 ^{eme} semaines à 25,88% (A) - 26,93% (B)	1 2 3 4 5 6 7 8 9 / 8C	
	Mutuelle	1 2 3 4 5 6 7 8 9 / 8D	
FG_MUT	Mois complet mutuelle	SWMUT = 1	

AGENTS STATUTAIRES – DISPONIBILITE MALADIE

POURCENTAGE DE LA DISPONIBILITE MALADIE		
CODE EHRM	POURCENTAGE	CODIFICATION A PARTIR DE 201001 ZONE DISPO
FG_DMS	60%	0 0 6 0 0 0 0
FG_DMA	100% (art. 67)	0 1 0 0 0 0 0
FG_DMS	Traitement de disponibilité = pension (minimale) → Formule de calcul: $\frac{9\ 228,00\ \text{€ ou pension}}{\text{Trt barémique 100\%}}$	0 0 - - - - - !!!! % toujours ≥ à 60%!!!!

TRAITEMENT D'ATTENTE
Csupan 1 2 3 4 5 6 7 8 9 / GC → pos 3 - 9 = dernier traitement d'activité

CODIFICATION		
MOIS COMPLET	MOIS INCOMPLET	
	JOURS - ½ JOURS	HEURES - MINUTES
CTRT = F SWMUT: 0,1 (début), 2 (fin) Zone DISPO: 0 0 - - - - - Csupan: 1 2 3 4 5 6 7 8 9 / GC	CTRT = 5 Zone DISPO: 0 - - - - - % Csupan: 1 2 3 4 5 6 7 8 9 / GC Zone DDKAS XXXXXXXX pos 1 – 3 = toujours 000 pos 4 – 5 = jours ouvrables de dispo maladie pos 6 – 7 = ½ jours ouvrables de dispo maladie	CTRT = 5 Zone DISPO: 0 - - - - - % Csupan: 1 2 3 4 5 6 7 8 9 / GC Zone DDKAS XXXXXXXX pos 1 – 2 = nbre de jours AMI de dispo maladie pos 3 – 5 = nbre d'heures de dispo maladie pos 6 – 7 = nbre de minutes de dispo maladie

CONGE DE MATERNITE

AGENTS CONTRACTUELS

► L'agent ne reçoit pas de traitement mais perçoit une allocation de remplacement versée par la mutuelle

DU 1 ^{er} AU 30 ^{ème} JOUR CALENDRIER			
CODE EHRM		CALENDRIER EN JOURS – ½ JOURS AVEC OU SANS CONSTANTE JOURNALIÈRE	CALENDRIER EN HEURES - MINUTES
	MOIS COMPLET	CODIFICATION RELATIVE A UN MOIS INCOMPLET	CODIFICATION RELATIVE A UN MOIS INCOMPLET
FG_M01	CTRT = J	Csupan: 1 2 3 4 5 6 7 8 9 / 7J	Csupan: 1 2 3 4 5 6 7 8 9 / 8S
FG_M02		pos 1 = 1 début 2 fin pos 2 – 3 = date pos 4 – 5 = toujours 00 pos 6 – 7 = nombre de jours pos 8 – 9 = nombre de ½ jours	pos 1 = 1 début 2 fin pos 2 = Toujours 0 pos 3 – 4 = nombre de jours ONSS pos 5 – 7 = nombre d'heures pos 8 – 9 = nombre de minutes

A PARTIR DU 31 ^{ème} JOUR			
CODE EHRM		CALENDRIER EN JOURS – ½ JOURS AVEC OU SANS CONSTANTE JOURNALIÈRE	CALENDRIER EN HEURES - MINUTES
	MOIS COMPLET	CODIFICATION RELATIVE A UN MOIS INCOMPLET	CODIFICATION RELATIVE A UN MOIS INCOMPLET
FG_M01	CTRT = K	Csupan: 1 2 3 4 5 6 7 8 9 / 7K	Csupan: 1 2 3 4 5 6 7 8 9 / 8T
FG_M02		pos 1 = 1 début 2 fin pos 2 – 3 = date pos 4 – 5 = toujours 00 pos 6 – 7 = nombre de jours pos 8 – 9 = nombre de ½ jours	pos 1 = 1 début 2 fin pos 2 = toujours 0 pos 3 – 4 = nombre de jours ONSS pos 5 – 7 = nombre d'heures pos 8 – 9 = nombre de minutes

AGENTS STATUTAIRES

► L'agent perçoit 100% de son traitement durant la durée de son congé de maternité => les prestations de l'agent sont remises à 100%.

CODIFICATIONS PARTICULIERES

CODE EHRM	DENOMINATION	CODIFICATION AVANT 201001	CODIFICATION A PARTIR DE 201001
FG_SU4	Suspension d'emploi dans l'intérêt du service (diminution de traitement)	Csupan 0 0 0 0 X X X X X / 87 X X X X X = % de la suspension	<ul style="list-style-type: none"> ► zone DISPO = 7 0 X X X X X <ul style="list-style-type: none"> • pos 1 - 2 = 7 0 • pos 3 - 7 = % de la suspension ► zone DDKAS = 0 0 0 0 0 X X <ul style="list-style-type: none"> X X = nbre de jours de suspension ► SWMUT: 0 = courte durée 1 = début longue durée 2 = fin longue durée
	Disponibilité - Retrait d'emploi dans l'intérêt du service (diminution de traitement) uniquement pour la Commission Communautaire Commune	Csupan 0 0 0 0 X X X X X / 83 X X X X X = % du retrait d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> ► zone DISPO = 3 0 X X X X X <ul style="list-style-type: none"> • pos 1 - 2 = 3 0 • pos 3 - 7 = % du retrait d'emploi ► zone DDKAS = 0 0 0 0 0 X X <ul style="list-style-type: none"> X X = nbre de jours de retrait d'emploi ► SWMUT: 0 = courte durée 1 = début longue durée 2 = fin longue durée